

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE397

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 37, après le mot :

« justice »,

insérer les signes et les mots :

« , sur l'initiative de la partie la plus diligente, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.